

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1188

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 20 mars 2017, le Règlement numéro 1188 visant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis* de la Société d'habitation du Québec pour une aide financière ou un crédit de taxes.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

QUE le Règlement numéro 1188 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-quatrième jour du mois de mai deux mille dix-sept.

L'assistante-greffière,

Denise Vézina, o.m.a.